

Décision

Générale

colonial

Décision n° 48-423-1932 Mutations

n° 48-423-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 février 1932

Numéro JO

n° 423 du 01/02/1932

Date du numéro

1 février 1932

TEXTE INTÉGRAL

M. Cantau, chef de bureau hors classe des secrétariats généraux, est nommé chef des bureaux du secrétariat général de la Côte française des Somalis. Il aura droit, en cette qualité, à l'indemnité de 4.000 francs l'an prévue par l'arrêté du 7 août 1950, accordant une indemnité de fonctions de 4.000 francs par an au chef des bureaux du secrétariat général.